

Annexe du décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022 relatif à l'approbation de la délibération du comité national de prévention et de santé au travail du conseil d'orientation des conditions de travail fixant les modalités de mise en œuvre du passeport de prévention et de sa mise à la disposition de l'employeur

Date de mise à jour : 26 Août 2025

Notre analyse

Figure en annexe du décret n°2022-1712 du 29 décembre 2022 le procès verbal de la délibération du comité national de prévention et de santé au travail du 13 juillet 2022 portant sur la proposition relative aux modalités de mise en œuvre du passeport de prévention et de sa mise à disposition de l'employeur.

Ce document présente les propositions des partenaires sociaux quand aux modalités de mise en œuvre du passeport prévention et de sa mise à disposition de l'employeur.

Annexe du décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022 relatif à l'approbation de la délibération du comité national de prévention et de santé au travail du conseil d'orientation des conditions de travail fixant les modalités de mise en œuvre du passeport de prévention et de sa mise à la disposition de l'employeur

Procès-verbal de la délibération du comité national de prévention et de santé au travail du 13 juillet 2022 portant sur la proposition relative aux modalités de mise en œuvre du passeport de prévention et de sa mise à disposition de l'employeur

[Consulter le document sur Légifrance]

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Plaquette de présentation «
Passeport prévention »,
Ministère en charge du
travail, Caisse des Dépôts

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Portail d'information du
Passeport de prévention

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le passeport de prévention
: des modalités de mise en
œuvre progressive, INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)